C/2025/6801

30.12.2025

Informations communiquées par les États Membres concernant la fermeture de pêcheries

(C/2025/6801)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement (CE) nº 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime de l'Union de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ([1]), une décision de fermer la pêcherie a été prise telle que décrite dans le tableau ci-après:

Date et heure de la fermeture	5.12.2025
Durée	5.12.2025 - 31.12.2025
État membre	Italie
Stock ou groupe de stocks	ALB/MED
Espèce	Germon de la Méditerranée (*Thunnus alalunga*)
Zone(s)	Mer Méditerranée
Type(s) de navires de pêche	—
Numéro de référence	15/TQ202

([1]) JO L 343 du 22.12.2009, p. 1.